

**COMPTE RENDU réunion du CONSEIL MUNICIPAL
en date du 02 mars 2010 à 20 H45**

L'an deux mille dix le conseil municipal légalement convoqué le 17 février s'est réuni à 20 heures 45 à la Mairie de Nérès les Bains sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DE PIN, Maire

PRESENTS : M PASQUET –Mme BARRAUX- MM MARTIN- THEVENET- MCHAPY – MME ANDRIVON MM BALLEST-SOUPIZET- MARANDET Mme CHARBONNIER- MMBEYRAND-COLLINET-Mme BOURGEON- -MM -HOUSSIERE MATHIEU- RABALLAND-Mmes -PRUNIAUD –CHICOIS-M LHOSPITALIER Mme-CATELIN--

Ont donné pouvoir : M AUGAGNEUR à M DE PIN et M PETITPEZ à Mme CHIOIS

Secrétaire de séance : M HOUSSIERE

Le compte rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité sous réserve de corriger l'orthographe du mot « caduc »

ORDRE DU JOUR

Marchés et travaux

***Salle Socio culturelle : avenant Gama** Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le maire à signer l'avenant N°6 au lot N°8 menuiseries extérieures et intérieures bois de l'entreprise GAMA DE Mozac d'un montant de – **16 339,90€ HT** relatif au retrait de la fourniture et pose de stores, de rideaux d'occultation et la motorisation des tringles de la grande salle.
Le montant du marché après avenant est de 311 053,99€ HT

***Aménagement sous-sol gymnase : Contrat Jean Claude Désormières, architecte**

Le conseil municipal à l'unanimité autorise monsieur le Maire à accepter la proposition d'honoraires de Monsieur Jean- Claude Désormières, architecte DPLG 5 rue Nicolaï à Montluçon pour l'aménagement de locaux à vocation sportive complémentaire au gymnase au taux de rémunération de 6 % et autorise Monsieur le maire à signer tous les documents administratifs et comptables et inscrire le montant de la dépense au budget communal section investissement en cours.

***Demande de subvention Fonds 2 du Conseil général** Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal sollicite du Conseil général de l'Allier une subvention au titre du fonds 2 pour l'aménagement de locaux au sous sol du gymnase

Le montant du projet s'élève à 110 000€ HT

Et approuve le plan de financement de ces travaux

***Aménagement étage Maison des associations :** Le conseil municipal décide de retirer ce dossier de l'ordre du jour afin de renégocier le taux d'honoraires proposé par Delphine Gallerand, architecte.

2- Finances :

- **Prestation Assistance au SPANC (Service Public d'Assainissement non collectif)** Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prestation de service à intervenir avec le conseil Général de l'allier BDQE (Bureau départemental de la qualité de l'eau) 1 avenue Victor Hugo 03106 Moulins cedex.

La présente convention consiste à apporter une assistance au SPANC sur la commune de Nérès les

bains pour la réalisation des préconisations et des contrôles de conformité dans le cadre de nouvelle construction ou réhabilitation entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2010 moyennant un montant de 2195,95° TTC établie sur la base de 8 visite à 150,26€ Ht et 5 visites de contrôle à 126,8€ HT
Le montant de la dépense sera prélevé au SPANC et les visites refacturées aux demandeurs

- **Vente terrain à Mr et Mme Cajat** Monsieur et Madame CAJAT Christophe ont acquis de la commune de Nérès les Bains le 28 juillet 2008 une parcelle de terrain cadastrée section Ap151

Par raison de commodité d'utilisation de ladite parcelle, ils ont demandé également de pouvoir acquérir la parcelle AP148 pour 76 ca au prix de l'euro symbolique.

Par conséquent, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser la vente de la parcelle AP 148 pour 76 ca moyennant l'euro symbolique à Monsieur et madame Cajat et autoriser Monsieur le Maire à signer 'acte à intervenir en l'étude de Maître Emmanuel PIESSÉ, Notaire à Nérès Les Bains

***Location résidence Europe à la SEMETT** La résidence EUROPE Rue du Capitaine Migat ne figurera plus parmi les biens mis à disposition de la Régie municipale Hébergement puisqu'elle n'est plus affectée à la location saisonnière, en conséquence la commune de Nérès Les Bains propriétaire des dits locaux décide à l'unanimité la mise en location à compter du 1^{er} avril 2010 à la SEMETT, de la Résidence EUROPE comprenant :

- **8 studios entièrement équipés**
- **1 local technique avec machine à laver et sèche linge**
- **2 salles au rez de chaussée**

Moyennant un loyer mensuel de **950 €**, charges non comprises

Les compteurs d'eau, d'électricité et les abonnements téléphoniques seront supportés par la SEMETT qui devra également assurer l'entretien des locaux et des communs.

- **Demande de subvention Fonds 1 au conseil général**

Sur proposition de monsieur le Maire, le conseil municipal est invité à décider :

-d'affecter la dotation du fonds 1 du conseil général de l'Allier de l'année 2010 d'un montant de 20 000 € au programme d'investissement suivant : amélioration de la voirie communale.

- approuver le plan de financement de ces travaux dans les conditions suivantes :

Dotation fonds 1 : 20 000€ soit un taux de subvention de 50%

Autofinancement pour le montant restant

La dépense correspondante est inscrite au budget primitif de l'année 2010 au programme voirie

-mandate monsieur le Maire pour demander le versement de la dotation et l'autorise à signer tout document relatif à ce dossier.

- **Contrat de maintenances cloches Eglise** Le conseil municipal autorise à l'unanimité monsieur le Maire à signer un contrat de maintenance avec la société BODET Sa 2 rue Franklin à GENAS CEDEX pour un montant annuel de 210 ,00€ HT SOIT 251 ,16€ TTC et à prélever le montant de la dépense au budget communal en cours.
- **Remboursement de sinistres** Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'encaisser 2894,32€et 1076,40€ de l'assurance SMACL pour des remboursements de sinistres
- **Contrat photocopieur : BUREAU et GESTION - CONTRATS PHOTOCOPIEURS**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à un audit sur les copies et impressions des matériels des services administratifs de la Mairie,

Un copieur couleur Neuf KONICA MINOLTA C360 (36 copies minute couleur et 36 noir)

Et un copieur Neuf Konica MINOLTA BH 500(50 copies minutes noir) vont remplacer les deux matériels existant

pour un coût de location de 500€ HT par mois pour l'ensemble des 2 copieurs

avec des contrats copies comme suit :

Noir et Blanc BH 500 : 0,60€ HT les 100 copies noir et blanc comprenant : toner ,developper, feutre de nettoyage, déplacement, main d'oeuvre, pièces de rechanges soit un forfait mensuel de 5,50€ HT
Couleur C360 :6,00€ HT les 100 copies quadri couleur et 0,60€ les 100 copies noir et Blanc soit un forfait mensuel de 15€ HT

Le conseil municipal accepte les propositions de Bureau et Gestion 2 rue Frédéric mistral à Montluçon et autoriser Monsieur le maire à signer les contrats y afférents et inscrire le montant de la dépense au budget communal en cours.

- **Subvention CCAS :** Le conseil municipal accorde un acompte de subvention au Centre communal d'Action Sociale d'un montant de 10 000€ (13 748€) qui sera repris dans les crédits ouverts pour les associations dans le budget communal primitif 2010 de la commune
- **3- PERSONNEL :**
- **Le conseil décide de transformer le Poste d'agent administratif des services techniques à temps non complet en poste à temps complet au 1^{er} avril 2010(poste pourvu à l'interne)**
- Avenant convention d'adhésion aux missions facultatives et traditionnelles du centre de gestion

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant 1 à la convention du 13 05 208 du Centre de Gestion relative aux missions facultatives modifiant comme suit la convention :

Les services du centre de Gestion apportent leur soutien à la collectivité dans les domaines suivants :
Conseil et assistance statutaires aux collectivités et aux agents ,déroulement de carrière des agents ,modèles de délibérations et d'arrêtés à personnaliser , préparation des dossiers de commission paritaire ,FNP, FIFHP et simulation de retraite

Aide et conseils lors des conflits élus-agents ,conseil juridique et technique, tenue régulières et réunions d'information décentralisées ,Aide au recrutement, envoi régulier de circulaires et flashes d'informations sur l'actualité juridique ,Calcul des allocations chômage pour les collectivités en auto assurance ,secrétariat de la commission de réforme des personnels territoriaux

- **Emplois saisonniers :** Le conseil municipal décide créer **quatre emplois** saisonniers d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe affectés aux services techniques municipaux
 - } **Motif du recrutement : besoins saisonniers en raison du surcroît de travail à la voirie et aux espaces verts durant la saison thermale**
 - } **Fonctions : tâches d'exécution ne nécessitant pas de qualification particulière**
 - } **Durée hebdomadaire du travail : 35H/semaine soit un temps complet**
 - } **Rémunération grille fonction publique territoriale 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique 2^{ème} classe**
 - } **Emplois pourvus par contrat de 3 mois renouvelable une fois**

4- **AU FIL DES DOSSIERS :**

- **Avis Enquête publique ZAC DE LA Brande** Vu le projet d'enquête publique d'aménagement de la ZAC de la brande à Commeny du 25 janvier 2010 au 25 février 2010 inclus,

Le conseil municipal donne un avis favorable à ladite enquête

- **Adhésion ADTA :** Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à l'agence Technique départementale de l'Allier pour un montant de 0,75€ par

habitant, d'approuver les statuts de l'Agence. Le montant de la dépense sera prélevé au budget communal en cours.

- **Contrat avec la Société Protectas (assurances)** Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le maire à signer une convention d'assistance et de conseil en assurances avec la société PROTECTAS à Besançon pour une assistance technique permanent pour toutes les questions relevant de l'assurance des biens , des responsabilités ou des personnels des collectivités pour un montant de 900€ par an (TVA 19,6% en sus) avec un nombre de demandes limités à 5 par an et à prélever le montant de la dépense au budget communal en cours